

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2024_01

Attribution d'un accord-cadre de

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT D'ARROS DE NAY ET DE BOEIL-BEZING

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 24 octobre 2022 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 22 juin 2023 dont la date limite de réception des offres était fixée au 27 juillet 2023 à 12h00,

LOT 1 - FOURNITURE DE REPAS POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT D'ARROS DE NAY ET DE BOEIL-BEZING

Absence de dépôt

LOT 2 - LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT D'ARROS DE NAY ET DE BOEIL-BEZING

Vu l'unique offre reçue dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

- SARL A VOTRE SERVICE reçu le 20/07/2023

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

LOT 1 - FOURNITURE DE REPAS POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT D'ARROS DE NAY ET DE BOEIL-BEZING

Article 1^{er} :

En application des dispositions des articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique, la Communauté de Commune du Pays de Nay a engagé une procédure de consultation négociée sans publicité ni mise en concurrence pour ce lot 1 « FOURNITURE DE REPAS POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT D'ARROS DE NAY ET DE BOEIL-BEZING » avec l'opérateur économique ESAT Le Hameau domicilié à 27 avenue LARRIBAU – 64000 PAU.

LOT 2 - LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT D'ARROS DE NAY ET DE BOEIL-BEZING

Article 2 : De signer avec l'entreprise :

Titulaire : SARL A VOTRE SERVICE
1 Boulevard de la Paix - 64000 PAU

Siret : 430 421 727 00057

jeromegabillon@orange.fr

06 64 32 31 47

Seuil de **40 000** euros Hors taxes maximum annuel.

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

ID : 064-246401756-20240105-DP_2024_01_01-CC

S²LOW

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 4 janvier 2024
Christian PETCHOT-BACQUE
Président de la
Communauté de communes du Pays de Nay



Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.